

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 25 ET 26 JUIN 2026

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MUDIFICA DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA IN URGASIMI VARIU MODIFICATION DES
REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN
DE DIVERS ORGANISMES**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

Depuis le début de la mandature, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes.

Cependant, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'y apporter certaines modifications.

En premier lieu, dans la suite de la délibération prise par la Commission Permanente du 27 mai 2026, relative à l'attribution d'une subvention en nature au Service d'Incendie et de Secours du Cismonte, il convient de désigner un représentant de l'Assemblée de Corse au sein du comité de pilotage prévu par l'article 6-1 de la convention ayant pour objet la maintenance de ses matériels roulants.

Il est proposé, ensuite, de compléter le conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE), dont un siège est demeuré vacant à l'issue de la délibération 2026/037 AC du 29 mai 2026 ainsi qu'un poste de titulaire au sein de la Commission des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires de la Haute-Corse -CIDTCA- .

Enfin, conformément à l'article R. 4421-7 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose « que les membres du Conseil des Sites de Corse autres que les membres de droit sont nommés pour une durée de trois ans » et qu'en conséquence « leur mandat est renouvelable », il est nécessaire de compléter les postes renouvelés par délibération 2026/037 AC du 29 mai 2026, en désignant les représentants de l'Assemblée au sein des formations constituant l'instance selon les modalités suivantes :

- Tronc commun aux formations dites "de la nature, des paysages et des sites", "du patrimoine et de l'architecture" et "des carrières"
 - 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Fà Populu Inseme »
 - 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse » ;

- Formation "du patrimoine et de l'architecture" :
 - 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Fà Populu Inseme »

- Formation des unités touristiques nouvelles :
 - 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Fà Populu Inseme »

- 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse » ;
- Formation faune sauvage captive ;
- 1 suppléant au sein du groupe « « Fà Populu Inseme »
- 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse » ;

Vous trouverez, dans le tableau annexé, l'ensemble des organismes concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.